



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

SERVICE FORET, RISQUES,
EAU ET NATURE

Unité Milieux Aquatiques,
Assainissement et Pêche *M.S.*

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Christophe GIRARD
TEL : 03 86 48 42 78
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

Auxerre, le **28 AOÛT 2017**

Le directeur départemental des Territoires

à

Syndicat Mixte du Bassin Versant de
l'Armançon
58 ter rue Vaucorbe
89700 TONNERRE

OBJET : l'aménagement d'une mare et du ru du Cléon;
REF : CER1098 / 89-2017-00125
PJ : Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**l'aménagement d'une mare et du ru du Cléon,
commune de Vézannes.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 7 juillet 2017
- numéro d'enregistrement au guichet unique: 89-2017-00125
- date à laquelle le dossier est considéré complet : 24 août 2017

Il n'est pas envisagé de faire opposition à votre dossier de déclaration, aussi le récépissé ci-joint stipule que vous pouvez commencer votre opération sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des Territoires,
L'adjointe au chef du service Environnement,

Chantal CHARONNAT

copie à : *AFB service Départemental*